

## Commission Recherche Plénière 19 septembre 2023

### Présents :

E. Huver, Vice-Présidente Recherche SHS, C. Beaumont, chargée de mission Recherche SST

C. Autret, N. Batut, P. Boissé, D. Boisseuil, B. Brizard, I. Chourpa, P. Coutelle, J.-P. Fouquet, C. Gaudy-Graffin, M.-L. Gély, B. Giraudeau R. Grouille, T. Josse, S. Josso, I. Laffez, A. Madoeuf, A. Oudin, W. Raoul, S. Roland, L. Seabra, S. Servais, P. Vourc'h

**Invités :** I. Guillouet, S. Rodrigues

### Excusés :

J.-C. Billaut, Ph. Canguilhem, G. Dubreuil, S. Janniard, M.-F. Lartigue, S. Leturcq, K. Maheo, S. Mougin, M. Porcheron, B. Saulnier C. Van Heijenoort

---

Emmanuelle Huver ouvre la séance.

L'ordre du jour est le suivant :

1. Point d'étape sur HRS4R avant dépôt de l'auto-évaluation - J. Casas
2. Informations générales
3. Examen des demandes de subvention de l'AAP Colloques 2024 – annexe 1 – pour décision
4. Budget 2024
5. Projet d'établissement 2024-2028
6. Mise en place d'une procédure pour attribuer les insignes de Docteur Honoris causa de l'université de Tours
7. Règlement pour l'HDR
8. Nouvelle direction et organisation de l'ED SSBCV – pour avis

### **1. – Point d'étape sur HRS4R avant dépôt de l'autoévaluation – J. Casas**

Pour rappel, l'université de Tours est labélisée HRS4R depuis le 27 septembre 2021. Elle devra transmettre à la Communauté Européenne une autoévaluation des actions définies lors du dépôt de dossier pour la labélisation avant la fin du mois d'octobre 2023. Il s'agit de montrer et justifier notamment par des indicateurs l'état d'avancement des actions. Jérôme Casas, chargé de projet HRS4R, présente devant la commission recherche un point sur l'état d'avancement des actions menées sur les deux années depuis l'obtention du label.

En prenant en compte les actions qui devaient être réalisées à 24 mois et moins, on atteint un pourcentage sur l'état d'avancement au global qui se situe autour de 74%. Ce chiffre doit être corrélé avec le fait que certaines actions prévues à 36 mois sont déjà réalisées et d'autres à 12 mois sont en cours. Toutefois, le bilan à 2 ans montre le dynamisme qui a été engrangé, notamment grâce à la chargée de mission qui a été recrutée et financée sur le DSG.

Sur les actions phares, on peut citer :

- Le cahier de laboratoire électronique qui sera déployé et mis à disposition cet automne
- La mise en ligne du guide des DU à l'été 2023 qui s'adresse plus largement à tous les EC. Il s'agit véritablement d'un outil fonctionnel où est recensé au même endroit un ensemble considérable de ressources et d'informations, ainsi que les services à contacter en cas de besoin.
- La traduction d'un certain nombre de documents administratifs en anglais.
- L'élaboration d'un plan de formation pour les EC.

Le projet, libellé **PRE-2021-HRS4R**, est librement accessible et consultable via l'ENT sous le module Gepeto.

## 2. Informations générales

### A – APR IR et APR IA

APR IR : les expertises des projets présélectionnés en première phase ont pris du retard. Ils seront soumis à la commission régionale d'octobre (au lieu de celle de juillet dans le calendrier initial)

APR IA : Les dossiers seront également soumis à la commission régionale du 13 octobre.

### B – Projets structurants obtenus

L'université de Tours vient de décrocher 4 beaux succès dans le cadre d'appels à projets structurants :

- **Ambition-Centre Val de Loire (ASDESR - « Accélération des stratégies de développement des établissements d'ESR » - AAP France 2030)**, porté par l'université d'Orléans (un seul porteur possible) en partenariat étroit avec l'université de Tours : **4,058 millions €**
  - *Formation* : Développer et promouvoir des formations courtes d'excellence à destination des entreprises
  - *Recherche* : augmenter le nombre de projets européens coordonnés par des équipes régionales.
- **Neolaia** : université européenne labellisée par la Commission européenne pour une durée de quatre ans. **14.4 millions €**, dont 1.6 pour UT
  - ⇒ Autour de trois piliers thématiques : transformation digitale, diversité et inclusion, renforcement de la mobilité, avec un focus sur la santé globale (global health)
- **PUI Loire Vallez Innov** : projet réunissant l'ensemble des acteurs régionaux de l'innovation en Région pour une durée de **4 ans ; 4 millions €**
  - ⇒ pour mieux structurer le paysage de l'innovation en région et renforcer la coordination et la visibilité des acteurs de l'ESR sur le volet de l'innovation
- **Loire Val Health** (PIA Excellences sous toutes ses formes) : **11,8 M€** sur 8 ans
  - ⇒ création d'une alliance régionale interdisciplinaire de recherche et d'enseignement supérieur en santé humaine et animale, autour de trois thématiques principales : maladies infectieuses, santé mentale, biomédicaments

### C – PUFR

Le travail de réorganisation des PUFR avec une direction bicéphale est arrivé à son terme avec la validation par le CA du 3 juillet 2023 des nouveaux statuts et du nouvel

organigramme :

- Directeur éditorial : Mickäel Robert
- Président du comité éditorial : lancement d'un appel à candidature fin septembre.

#### **D – UMR CERCA**

Dans le cadre du projet 2022-2026 de l'UMR 7295 CERCA qui a été présenté lors du comité d'évaluation HCERES de 2021, il a été proposé un changement de direction de l'unité au 1<sup>er</sup> janvier 2024. A cette date, Nicolas Vibert quitterait ses fonctions de directeur de l'unité, et, la direction serait alors assurée par Christel Bidet-Ildei en tant que directrice avec Badiâa Bouazzaoui en tant que directrice adjointe.

Ce changement de direction a été validé en assemblée générale de laboratoire en 2019 et 2020 et le 3 juillet 2023 en conseil de laboratoire avec 87% de votes favorables.

Le CERCA est une UMR CNRS bi-site Tours / Poitiers et ce changement concerne la direction côté Poitiers. La commission recherche est informée de ce changement à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024.

### **3. Examen des demandes de subvention de l'AAP Colloques 2024 – annexe 1 – pour décision**

Emmanuelle Huver commence par rappeler que l'examen de cet appel à projets a été avancé à la CR de septembre afin de permettre aux organisateurs de colloques d'être informés plus tôt et de désengorger la CR d'octobre qui est très dense avec le budget à voter.

L'enveloppe allouée à cet appel à projets sur le budget 2024 s'élève à 40 000 €. Il s'agit d'une action forte financée sur le budget de la commission recherche. Les critères de l'appel à projets sont les suivants :

- Organisation d'un colloque à Tours sauf exception
- Intérêt scientifique
- Envergure nationale et internationale de la manifestation
- Adéquation aux objectifs scientifiques de l'unité de recherche de l'université
- Publication des actes
- Clarté et réalisme du budget

D'autres possibilités de financement de colloques existent par le biais :

- de la mairie de Tours qui accueille dans ses locaux les congressistes autour d'un cocktail
- du Conseil Régional qui donne 12 000 € en moyenne par an,
- de Tours Métropole Val de Loire, qui s'est engagée depuis 2016 auprès de l'université en se dotant de la compétence enseignement supérieur et recherche, et qui finance également des colloques à hauteur 12 000 € par an en moyenne.

Sont rappelés ci-dessous les critères spécifiques attendus par les collectivités locales :

#### **Tours Métropole Val de Loire**

La Métropole est sensible à l'accueil d'un **public nombreux et international** sur le territoire métropolitain. Par conséquent, le soutien financier de Tours Métropole Val de Loire est lié à l'ampleur du projet (nombre significatif de conférenciers et participants extérieurs, envergure internationale, etc.) et à sa dimension économique et sociale.

#### **Région Centre-Val de Loire**

La Région Centre-Val de Loire s'est dotée depuis 2021 des critères explicites suivants :

##### **Critères qualitatifs**

- . Labellisation du colloque par la Commission Recherche de l'université de Tours
- . Organisation de la manifestation sur le territoire Centre-Val de Loire

- /. Ouverture aux enjeux du territoire – **culture scientifique** (temps d'ouverture au grand public ; temps d'échange ou évènement organisé en parallèle avec des partenaires de la sphère socio-économique, promotion du patrimoine culturel de la Région Centre-Val de Loire, etc.)
- /. Pour les actions de Culture scientifique et technique : possibilité d'appui sur Centre Sciences
- /. **Organisation éco-responsable** de la manifestation (réduction de la production des déchets, réduction de l'usage des goodies et/ou usage de goodies éco-responsables; réduction du gaspillage alimentaire, dématérialisation, réduction de l'empreinte carbone en encourageant les transports en commun par exemple)
- /. **Critères quantitatifs** (à interpréter comme des ordres de grandeur et non comme des mesures fixes).
- /. 100 participants au minimum ; exceptionnellement, colloques de moindre effectif (à partir de 50 personnes) à condition de justifier d'une très forte participation internationale
- /. Budget de 20 000 € minimum – pour une subvention maximale de 15 % du coût total du colloque.
- /. Ce plafond pourra être porté jusqu'à 20 % maximum en fonction de l'appréciation par la Région de la pertinence et de la justification des coûts des actions de culture scientifique et d'organisation éco-responsable proposées.
- /. **Critères administratifs**
- /. Colloque organisé sur le territoire CVL (sauf exception)
- /. Budget prévisionnel équilibré et précis, intégrant une part d'auto-financement
- /. Engagement financier significatif des participants (droits d'inscription au colloque)
- /. Engagement à publier des résultats et précision de la forme de cette publication

Cette année, 15 projets ont été transmis par les unités pour être labellisés et/ou obtenir une subvention. En cas de propositions multiples, les unités ont dû prioriser leurs demandes. Un rapporteur a été désigné pour chaque dossier : en cas de demandes multiples d'un labo, les rapporteurs avaient reçu les différents dossiers afin de faciliter la comparaison.

Le total des demandes de subvention par les unités s'élève à 37 000 € auprès de la commission recherche, 8 000€ auprès de la Région et à 7 500 € auprès de la métropole pour une enveloppe globale maximale à répartir autour de 64 000 €.

Après avoir écouté les rapporteurs et les divers échanges, une proposition provisoire de répartition de l'enveloppe allouée sur le budget de la commission recherche est soumise au vote. Il est convenu que le vote définitif sera effectué lors de la CR suivante, après examen de deux demandes laissées en suspens afin de laisser aux porteurs la possibilité de préciser leur dossier. Entretemps, il s'agira également de mieux répartir les demandes aux collectivités locales, en fonction de leurs critères et enveloppes respectifs.

☉ **La commission recherche émet un avis favorable à l'unanimité sur cette proposition.**

#### 4. Budget 2024

Emmanuelle Huver souhaite faire un point sur le budget de l'établissement et, donc, de la commission recherche, de manière à préparer le budget 2024 qui sera soumis à la CR d'octobre.

Éléments à rappeler / porter à la connaissance de la CR

#### **Contexte général de contraction budgétaire :**

Quelques éléments contextuels sont tout d'abord rappelés ou portés à la connaissance des membres de la CR :

- ⇒ GVT : non compensé depuis de nombreuses années
- ⇒ Inflation : augmentation des frais énergétiques, entre autres
- ⇒ Mesures nationales pour les personnels : relèvements du point d'indice, prime de pouvoir d'achat, augmentation du remboursement du titre de transport quotidien, etc.

Si on doit se réjouir de ces mesures, il faut également souligner qu'elles ne sont pas compensées par l'Etat, ou seulement partiellement (cf. la hausse du point d'indice est compensée par l'Etat uniquement pour les titulaires sur plafond Etat et non sur les

emplois sur plafond établissement. Or l'UT est sous dotée en personnels et a atteint son plafond Etat, ce qui la met dans l'obligation de recruter sur son plafond établissement). La hausse des coûts de l'énergie et de la masse salariale – financée par l'établissement – a été estimée à + 3.8 M€ en 2022, à + 5.4 M€ en 2023 et la projection sur 2024 s'élève à + 8M €.

Face à cela, pour le budget 2023, il avait été demandé :

- Au BI : Une baisse de 10% de toutes les dotations en fonctionnement, ce qui a été fait pour le budget de la CR (cf. dotations labo, ED, plateformes etc.)
- Au BR : une baisse supplémentaire de 5%, qui n'a pas été demandée sur le budget de la CR et notamment sur le budget des UR et des ED (mais qui a bien été demandée aux composantes, par exemple)

Pour 2024, il a été annoncé :

- Une confirmation que certaines mesures ne seront toujours pas compensées
- Une SCSP (subvention pour charges de service public) annoncée en baisse de 5% sur le fonctionnement
- Une hausse du coût des projets immobiliers

Lors d'une prise de parole récente, la Ministre de l'ESRI, Sylvie Retailleau, a indiqué que l'Etat envisageait de prélever sur les FDR des établissements (bien que les FDR soient initialement dédiés à l'investissement).

Des actions collectives ont été entreprises pour dénoncer cette politique, notamment :

- Au niveau établissement : une motion du CA en juillet

***Dernier § :** L'université de Tours demande donc à ce que les mesures salariales annoncées pour 2023 et 2024 soient intégralement compensées dès 2023 et que la situation particulière de chaque établissement soit examinée avec attention avant l'application aveugle, en 2024, d'un pourcentage de diminution de dotation de SCSP. Un rééquilibrage en faveur des universités sous-dotées, mais néanmoins vertueuses comme la nôtre, se doit d'être poursuivie. Ainsi, le conseil d'administration, demande la poursuite d'un rééquilibrage avec une revalorisation substantielle de la SCSP de l'université de Tours, ceci afin de ne pas compromettre la capacité de notre établissement à remplir les missions de service public qui nous incombent et auxquelles chacun.e d'entre nous reste très attaché.e.*

- Au niveau national : un texte commun des présidents d'université à la rentrée dénonçant également cette non compensation

Complémentaire à ces actions, il convient de maîtriser l'évolution de la masse salariale, d'être attentifs à adopter un fonctionnement plus sobre (mobilier / ménages / fournitures / réceptions / déplacements) en relation avec la Transformation Ecologique et Sociale. De plus, une reprogrammation de certains investissements s'impose et il est également nécessaire de stabiliser l'offre de formation.

En outre, l'Etat ayant pour projet de prendre sur les FDR, il convient d'avoir une utilisation des moyens annuels aussi précise que possible, ce qui implique d'anticiper, pour prendre en compte entre autres les délais d'exécution de certaines dépenses (cf. marchés).

Quelques marges de manœuvre existent néanmoins pour la recherche :

- **LPR** : l'établissement perçoit une dotation supplémentaire pour la recherche : 90k€ en 2023 (absorbés l'an dernier dans les 10%) et qui serait de 130k€ en 2024
- **C2 Ripec pour les DU** : Il est prévu que les décharges des DU soient incluses dans la prime C2 du Ripec (donc financées par l'Etat). Jusqu'ici elles étaient financées sur le budget de la commission recherche. Ce nouveau dispositif peut laisser des marges de manœuvre (environ 80k€, directions d'unités et d'ED confondues).
- **Projets structurants remportés** : LVH, Neolaia, ASDESR, PUI etc.

- **Préciput** : montant annuel important permettant de financer des actions mutualisées et/ou stratégiques.

**Après la présentation de ce contexte général, Emmanuelle Huver fait part à la commission recherche de propositions afin d'échanger sur la construction du budget 2024 et des actions possibles à mettre en œuvre :**

**1°) Budget des unités de recherche, des structures fédératives, des plateaux techniques, des PUFR...**

- Il est proposé de revenir au niveau de l'année 2022 pour les budgets des UR soit 1690k€ (pour mémoire en 2023, le budget des UR s'élevait à 1520k€ après application des -10% et maintien de la dotation supplémentaire pour la recherche dans le cadre de la LPR)
- Pour les autres structures, la baisse des 10% ne serait pas maintenue. Cela représente 13,2k€

**2°) Dotation au démarrage des néo-MCF**

- L'an dernier, l'UT a reçu 180 k€ pour une vingtaine de MCF concerné.es, soit environ par MCF : 2000€ pour l'équipement informatique et mobilier et 8000€ de dotation versée à l'unité de recherche.
- Cette année, l'UT a perçu 135k€ pour 34 MCF concerné.es → 27 MCF + 7 MCU-PH, soit environ 3200€/MCF.

⇔ si on voulait maintenir une dotation MCF à 8000€, il manque 137 000€

⇔ si on voulait au moins une dotation à 6000€, il manque 69 000€

L'UT espère un complément du MESR, en fonction des effectifs recrutés. Néanmoins, il est nécessaire d'anticiper pour voir comment compenser ce qui, sinon, conduirait à une situation inéquitable entre les années de recrutement.

Plusieurs pistes sont étudiées pour alimenter le dispositif et atteindre un niveau acceptable :

- Utiliser la dotation supplémentaire pour la recherche liée à la LPR (qui se monte à 130k€ pour 2023, et sur laquelle sont déjà pris les 90k€ de dotation supplémentaire des UR).
- Utiliser les crédits restants sur l'enveloppe pour opérations exceptionnelles 2023 : 46000€ mais cette enveloppe ne peut être utilisée que jusqu'au 31 décembre 2023.
- Utiliser l'enveloppe AAP petit équipement (40k€)
- Utiliser l'enveloppe pour les décharges des DU si elles sont financées par Ripec C2 (70k€)

**3°) Ecoles doctorales**

Concernant le budget par doctorant, il existe une iniquité entre les sites (UT-UO-INSA) et entre les ED qui a été signalée par le HCERES. Une convergence dans les budgets alloués par doctorant avec UO et INSA est nécessaire. En effet, le constat montre des écarts considérables avec environ 60€/doctorant à UT, contre 160€ à UO et 180 à INSA. Si on souhaite atteindre une dotation de 120€/doctorant, il faut trouver 38 000€.

Des possibilités de financement se dégagent :

- Sur le budget commun des ED (crédits non consommés sur les formations et rationalisation de l'offre de formation qui a été travaillée)
- Sur la dotation LPR
- Si les décharges des DU sont financées par la prime Ripec C2 (cette mesure étant à concrétiser durant l'année 2023-2024 pour les ED, car cela demande une concertation entre l'UT, l'UO et l'INSA.

#### 4°) Préciput

Il représente environ 600 000€ en 2024, comme en 2023. Afin d'avoir plus de visibilité, il est nécessaire de faire un budget prévisionnel :

- Des charges incompressibles pour environ 100 000€ : un salaire de CA, le financement pour partie de plateaux techniques, l'adhésion aux GIS etc.
- Une partie pour les projets structurants portés par la présidence
- Pour les UR, les structures fédératives, etc. la CR avait indiqué qu'il y aurait 3 vagues de consultation dans l'année, mais finalement ce dispositif s'est montré peu opératoire.
  - ⇒ Il est proposé de faire plutôt un gros appel avec différents types d'actions reprenant le listing voté en CR et des sommes dédiées, l'AAP petit équipement serait inclus dedans. Cet appel serait lancé en novembre / décembre, avec une réponse en février afin de laisser le reste de l'année aux UR pour dépenser les fonds débloqués.

#### 5°) Prélèvement sur fonds de roulement de l'établissement par les UR

Cette possibilité pose d'importantes difficultés d'anticipation.

- Nécessité de prévoir des crédits (en autorisation d'engagement et en crédit de paiement) pour financer ces demandes
- Demandes au fil de l'eau sans visibilité
- Dilution progressive des principes initiaux, qui n'ont en outre aucun fondement juridique

⇔ Il est devenu nécessaire de revoir le dispositif de manière à garantir souplesse et solidarité :

- Conserver de la souplesse pour les UR (priorité impérative)
- Mieux anticiper les dépenses et ainsi optimiser nos moyens (possibilités de regroupement / mutualisation ; visibilité sur les dépenses à venir et donc les éventuels reliquats qui permettraient de dégager des moyens ; etc.)

En cours de réflexion

## 5. Projet d'établissement 2024-2028

L'université de Tours doit préparer son prochain contrat d'établissement pour la période 2024/2028. Celui-ci devrait être présenté au ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation pour le printemps 2024.

Ce travail va être mené de façon collégiale avec la création d'un comité de pilotage politique et la constitution de six groupes de travail correspondant aux thématiques validées par le conseil d'administration au moment de la transmission du rapport d'auto-évaluation au HCERES.

Concernant le comité de pilotage politique, une participation des membres des instances de l'UT est souhaitée (2 représentant.es pour la CR). Se proposent Patrick Vourc'h et Anna Madoeuf.

Concernant le groupe de travail « Recherche-Valorisation », sont proposés William Raoul (santé), Isabelle Laffez (ST), Didier Boisseuil (SHS).

Remarque post-CR : il s'avère que la présence de représentant.es de la CR dans le groupe de travail "Recherche" pour le projet d'établissement n'est pas obligatoirement requise. Les membres de la CR qui souhaiteraient néanmoins participer sont cependant bienvenu.es. Dans ce cadre, D. Boisseuil a décidé de maintenir sa participation.

🌀 **La commission recherche émet un avis favorable à l'unanimité sur cette proposition.**

## 6. Mise en place d'une procédure pour attribuer les insignes de Docteur Honoris causa de l'université de Tours

Pour rappel, le Doctorat Honoris Causa est un titre honorifique conféré à des personnalités de nationalité étrangère, en raison de services éminents rendus aux Sciences, aux Lettres, aux Arts, à la France ou à l'Établissement d'Enseignement Supérieur qui accorde le titre. Il est décerné après avis du Ministère des Affaires étrangères. C'est une des plus prestigieuses distinctions universitaires.

L'Université de Tours a décerné depuis sa création 34 titres de docteur honoris causa. Les dernières éditions datent de 2013 où ont été honorés 4 chefs cuisiniers à l'occasion des 10 ans de l'IEHCA, et de 2015 où 3 professeurs d'universités anglaises ayant des collaborations fortes avec l'UT se sont vus décerner le titre de Doctorat Honoris Causa.

L'UT souhaite renouer avec cette tradition, lui donner un rythme régulier et mettre l'ensemble de la communauté universitaire à contribution.

Pour mémoire, la résolution suivante a été votée le 14/10/2014 par la CR :

- ∩ « *L'université François-Rabelais souhaite honorer, à intervalles pluriannuels, un nombre limité de personnalités exceptionnelles des mondes universitaire, culturel ou artistique en délivrant des Doctorats Honoris Causa.*
- ∩ *Ces remises de doctorat doivent être à la fois*
- ∩ *- l'occasion de célébrer des personnalités étrangères ayant un lien fort avec l'université,*
- ∩ *- l'occasion d'une mobilisation de la communauté des universitaires,*
- ∩ *- l'occasion d'une manifestation de promotion de l'institution dans ce qu'elle a de plus noble et exigeant, vers un public élargi.*
- ∩ *La remise de ces doctorats honoris causa peut être couplée avec une manifestation existante à l'université comme la remise des doctorats. Elle peut simultanément être associée à des manifestations scientifiques, journées d'étude ou colloques, organisés par les unités de recherche.*
- ∩ *Il est proposé que chaque composante de l'université, ainsi que la présidence elle-même, aient la possibilité de formuler une proposition qui sera examinée par le conseil académique avant éventuelle poursuite du processus par les voies réglementaires. Une cérémonie pourrait regrouper 3 à 4 récipiendaires. »*

Emmanuelle Huver propose la démarche suivante, en s'appuyant sur la note déjà votée en CR :

- Un appel tous les deux ans
- Propositions examinées en CAC
- 4 honoris causa par promotion dont possiblement 1 choisi par l'équipe présidentielle (non examiné par le CAC mais transmis pour information)

Eligibilité des récipiendaires :

- Une demande portée par un département ou une composante ou une UR (ou un ensemble)
- Une personnalité issue du monde académique ou culturel
- Un lien structurel avéré avec l'université (contribution à l'activité ou la vie de l'établissement : projets de recherche particuliers dans toute leur diversité, développement de formations, etc.)

Calendrier prévisionnel 2023-2024 :

- Septembre – novembre 2023 : vote de la procédure en CR puis en CAC
- Novembre 2023 : lancement de l'appel
- Janvier 2024 : examen en CAC

- Février 2024 : lancement du circuit (préparation de la cérémonie, attente de l'avis du MAE etc.)
  - Septembre 2024 : cérémonie honoris causa
- ⇒ En fonction des retours : préparation de documents, à soumettre et faire voter dans les instances

Certains membres de la CR s'interrogent sur la possibilité donnée à l'équipe présidentielle de choisir une personnalité sans examen par le CAC et transmis seulement pour information.

Emmanuelle Huver prend note de cette remarque et reviendra sur ce point lors d'une prochaine séance après en avoir rediscuté au sein de l'équipe présidentielle.

## 7. Règlement pour l'HDR

Dans le règlement HDR de l'UT, la définition du référent ou garant est la suivante :

« Le dossier de candidature doit être appuyé par un référent, chercheur ou enseignant-chercheur HDR **de l'établissement** »

Cette définition implique que le référent soit rattaché à l'UT, ce qui exclut de fait notamment les collègues HDR de l'INSA, rattachés à des UR de l'UT mais non rattachés administrativement à l'établissement.

Pour eux, il y a une impossibilité à encadrer des HDR, ce qui peut être un frein dans la carrière etc... Pour information, ce n'est pas le cas du côté de UO.

Un correctif est proposé à travers la reformulation suivante :

« chercheur ou enseignant-chercheur HDR rattaché à titre principal à une unité de recherche de l'établissement »

☞ **La commission recherche émet un avis favorable à l'unanimité sur cette proposition.**

## 8. Nouvelle direction et organisation de l'ED SSBCV – pour avis

Le conseil de l'ED SSTED en juin 2023 a voté pour une réorganisation en 4 filières disciplinaires dont 2 Orléans/Tours et 2 Tours (5 filières auparavant) :

- Filière 1 : Infectiologie, Immunologie, Physiopathologies. (Acronyme 2IP)
- Filière 2 : Chimie, Biophysique, Biotechnologies. (Acronyme C2B)
- Filière 3 : Neurobiologie, Éthologie, Cognition (Acronyme NEC)
- Filière 4 : Agrobiosciences, Écologie, Biodiversité. (Acronyme AEB)

Le conseil de l'ED a également donné un avis sur la mise en place d'une nouvelle gouvernance à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024 avec comme directrice de l'ED : Christelle Suppo et directrice adjointe : Hélène Bénédetti.

☞ **La commission recherche émet un avis favorable sur cette proposition.**

Vote : Pour : 20 / Contre : 0 / Abstention : 2

L'ordre du jour étant épuisé, Emmanuelle Huver lève la séance.